



## **NEGOCIATIONS SALARIALES 2026**

Le 23 octobre 2025 s'est tenue la première réunion relative aux Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires.

L'année dernière, seules des augmentations individuelles ont été attribuées en totale cohérence avec la politique de la Direction qui souhaite favoriser les activités sur lesquelles elle souhaite se développer.

Bien qu'attendues, les augmentations collectives, sont par leur montant souvent modique à faible impact sur le salaire de ceux qui peuvent y prétendre.

**Pour ces raisons, nous maintiendrons certaines propositions présentées en 2024 ainsi que d'autres évoquées en commissions :**

**Télétravail :** Revalorisation de 50 % de l'indemnité de télétravail (3 J de TT de 20 à 30 € par mois)

**Package mobilité :** Revalorisation du forfait mobilité durable (30 € vs 25 €), transport (60% vs 50 %)

**Abondements du PEE et PERCO :**

- PEE : 100 % sur la première tranche (vs 75 % de 0 à 600 € de versement)
- PEE : 75 % sur la seconde tranche (vs 50 % de 601 à 1 500 € de versement)
- PERCO : Abondement de 40 % jusqu' à 2 000 € de versement

**Augmentation du taux de prise en charge par l'Employeur des cotisations de la PREVOYANCE :**

- Porter à 78 % (vs 75 % à ce jour de la part employeur)

**Augmentation du taux de prise en charge par l'Employeur des cotisations de la MUTUELLE :**

- Porter à 58 % (vs 55 % à ce jour de la part employeur)

**Ces mesures pourraient bénéficier à l'ensemble des salariés tout en échappant à une fiscalité préjudiciable aux deux parties.**

**Ces revendications servent les l'intérêt de tous les salariés.**